



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008  
La Présidence slovène de l'UE 2008

# **PROGRAMME DE LA PRESIDENCE SLOVENE**

**DANS LE DOMAINE  
DU TRANSPORT**



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008  
La Présidence slovène de l'UE 2008

## PROGRAMME DE LA PRESIDENCE SLOVENE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Au cours de sa présidence, la Slovénie se concentrera, dans le domaine du transport, sur les dossiers en cours au niveau de la Slovénie comme de l'Union européenne, à savoir:

- la sécurité des transports,
- le transport ferroviaire,
- les Balkans occidentaux, l'attribution d'un mandat en vue d'un accord portant sur les transports,
- le programme Galileo.

### 1. Sécurité des transports

La sécurité routière est un domaine où la Slovénie et l'Union européenne seront confrontées à de nombreux défis. Le renforcement de la sécurité des transports constitue un objectif de la politique slovène dans le domaine du transport. Cet objectif est lié à celui fixé par la Commission dans le Livre blanc sur la politique européenne des transports jusqu'à 2010. L'UE a proposé le plan ambitieux de réduire de moitié le nombre des tués sur la route d'ici à 2010 (de 50.000 à 25.000). Outre la sécurité routière, l'UE s'intéresse également à la sécurité des autres modes de transport – aérien, maritime et ferroviaire.

#### **1.1. Sécurité routière**

Ces dernières années, grâce aux mesures prises au niveau européen, national et local, **la sécurité** routière s'est progressivement améliorée dans les États membres. La mise en oeuvre de cet objectif ambitieux de la politique des transports repose sur l'adoption, en 2003, d'un programme d'action européen sur la sécurité routière – Programme d'action européen pour la sécurité routière : Réduire de moitié le nombre des victimes de la route dans l'Union européenne d'ici 2010 : une responsabilité partagée.

Tout en se rapprochant de cet objectif exigeant, l'Union européenne a, pour la première fois en 2007, constaté que l'état de la sécurité routière était loin d'être satisfaisant, la majorité des États membres enregistrant une augmentation de plus de 10% du nombre de tués. En Slovénie, nous constatons que nous nous classons parmi les pays les moins sûrs au niveau de la sécurité routière dans l'Union européenne. En 2006, à l'instar de nombreux autres pays européens, nous avons noté une tendance négative dans ce domaine, tendance qui se poursuit en 2007.

En raison de ce qui précède, la Slovénie s'efforcera au cours de sa présidence, tant au niveau européen qu'au niveau national, de contribuer par le travail, les actions et la législation à la réalisation de cet ambitieux objectif. Tout en respectant le principe de développement harmonieux, sûr et durable du transport routier et surtout, en se concentrant sur le rapprochement des législations entre les États membres dans le domaine de la sécurité routière, la Slovénie s'attachera à la préparation d'un rapport d'avancement après la présentation de la proposition de directive **introduisant l'application transfrontalière de sanctions aux infractions routières**. Par ailleurs, elle s'efforcera de trouver un accord politique sur l'amélioration de la gestion **de la sécurité des infrastructures routière du réseau routier transeuropéen**. La Slovénie prendra également une part active à l'organisation de différents événements européens et internationaux dans le domaine de la sécurité routière.



## 1.2. Sécurité du transport maritime

Le transport maritime représente le mode de transport le plus sûr vu le volume de charge transportée. Toutefois, les accidents tels que celui de l'Erika et du Prestige, mais également, ceux plus récents qui ont eu lieu en Mer noire et au large de la Corée, nous rappellent qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité de la navigation maritime. Des catastrophes similaires dans l'Adriatiques auraient des conséquences irrémédiables pour l'ensemble de la Communauté. C'est pourquoi, dans le cadre de sa présidence, la Slovénie cherchera à développer un niveau élevé de sécurité dans le domaine du transport maritime. À cette fin, elle poursuivra la discussion du **troisième paquet de propositions législatives sur la sécurité** maritimes. Elle orientera principalement ses activités sur:

- la réalisation, dans les meilleurs délais, de progrès dans la discussion des actes législatifs du troisième paquet maritime ayant déjà obtenu l'aval du Conseil (possibilité d'accord avec le Parlement européen pour le début de la deuxième lecture);

- la poursuite de la discussion des deux dernières propositions sur lesquelles le Conseil n'a pas encore trouvé d'accord, à savoir, la proposition de **directive concernant le respect des obligations des États du pavillon** et la proposition de **directive relative à la responsabilité civile et aux garanties financières des propriétaires de navires**.

## 1.3. Sécurité du transport aérien

Garantir la **sécurité du transport aérien** implique d'améliorer les réglementations et le contrôle de la sécurité et d'introduire de nouvelles technologies.

Dans le domaine de la sécurité aérienne, la législation sur le **ciel unique européen** est actuellement complétée par la préparation des modalités d'application qui précisent différents points relatifs au fonctionnement des services de navigation aérienne et à la création de **l'entreprise commune SESAR**, laquelle doit élaborer de nouvelles solutions techniques et technologies.

La présidence slovène consacrera son attention au rapport de la Commission sur le **ciel unique européen**. Ce rapport prendra en considération les réformes nécessaires à la gestion du transport aérien.

La Slovénie s'intéressera également au **projet de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien, SESAR**, qui constitue la partie technologique du cadre réglementaire du ciel unique européen, et notamment au **plan directeur**, que la Commission va préparer et soumettre à l'approbation du Conseil.



## 1.4. Sécurité du transport ferroviaire

Au cours de ces dix dernières années, **la sécurité du transport ferroviaire** s'est constamment améliorée, tant au niveau du nombre d'événements extraordinaires, qu'au niveau des perturbations et de l'importance des dommages causés. Malheureusement, cette amélioration ne concerne pas les accidents exceptionnels survenant aux passages à niveau. À l'avenir, la sécurité ferroviaire devra être renforcée en augmentant les investissements dans la sécurité technique du trafic, le maintien des infrastructures et des véhicules, la modernisation des véhicules et l'harmonisation des systèmes ferroviaires. La globalité du problème de la sécurité ferroviaire, qui est confrontée aux spécificités formelles et organisationnelles de chaque État, risque d'entraver l'efficacité de l'interopérabilité du système ferroviaire communautaire. Afin d'éliminer ces obstacles, la Slovénie entend poursuivre la discussion de la proposition de **directive sur la sécurité des chemins de fer communautaires** et la proposition de **règlement modifiant le règlement instituant une Agence ferroviaire européenne**, lesquelles assurent, avec la directive relative à l'interopérabilité du système ferroviaire communautaire que la présidence portugaise a menée à terme avec succès, l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité du système ferroviaire communautaire.

## 2. Transport ferroviaire

Les actes législatifs qui, en raison de leur contenu, sont déjà mentionnés dans le paragraphe sur la sécurité, constituent la base du développement ultérieur de la compétitivité du système ferroviaire communautaire. Ils représentent une étape importante vers l'uniformisation et la simplification des procédures nécessaires à un système efficace de transport ferroviaire international. L'uniformisation des procédures et l'introduction de spécifications techniques communes permettront, à l'avenir, la reconnaissance transeuropéenne des certificats nationaux, réduisant ainsi considérablement les entraves à la concurrence. Au cours de sa présidence, la Slovénie consacrera une attention particulière à tous les aspects du développement du secteur ferroviaire en vue de réduire les émissions du trafic et de trouver des alternatives permettant de diminuer le transport routier et de contribuer ce faisant à une mobilité durable et à un environnement sain.

## 3. Balkans occidentaux

Les Balkans occidentaux constituent une priorité générale de la présidence slovène. Dans le domaine du transport, cette priorité se traduira par l'attribution à la Commission européenne d'un **mandat afin qu'elle entame des négociations en vue de la signature d'un accord portant sur le transport routier avec les Balkans occidentaux**. Des négociations sur ce thème sont actuellement en cours entre la Commission et les pays de cette région. Toutefois, il faut s'attendre à ce que la Commission soumette sa demande de mandat un peu plus tard que prévu (elle avait initialement annoncé qu'elle déposera une demande au mois de novembre 2007). Au niveau du contenu, cet accord devrait (à l'instar du traité énergétique) fournir un cadre réglementaire général pour intégrer les Balkans occidentaux à l'espace de transport européen et réglementer tous les modes de transport à l'exception du transport aérien qui fait l'objet d'accords particuliers.



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008  
La Présidence slovène de l'UE 2008

#### **4. Galileo**

Vu l'importance politique du projet **Galileo** pour la Communauté, la présidence slovène lui accordera toute l'attention nécessaire. Par ailleurs, la Slovénie demeure une candidate sérieuse pour le siège de l'Autorité de surveillance Galileo (*Galileo Supervisory Authority*) et elle apporte tout son soutien politique à ce projet. Outre des avantages en matière de transport, la Slovénie estime que le programme va amener de nombreuses améliorations et innovations dans le domaine de la science, de la recherche, de l'éducation et de l'économie.

La mise en place des infrastructures de radionavigation satellite est un projet qui dépasse les capacités financières et techniques des États membres à titre individuel. C'est pourquoi, le meilleur moyen de réaliser ce programme se situe au niveau européen. Afin de garantir la poursuite des projets Galileo et EGNOS, il est nécessaire, outre des financements adéquats, de prévoir un cadre juridique permettant à la Communauté de faire avancer lesdits projets. Dans le cadre du projet Galileo, nous avons l'intention de discuter la **proposition modifiée de règlement relatif à la poursuite de la mise en oeuvre des programmes européens de radionavigation par satellite** (EGNOS et Galileo). Nous estimons également que l'intensification de la discussion sur la base de l'accord obtenu sur le financement nous permettra de faire adopter le cadre juridique qui facilitera la mise en oeuvre du projet.

#### **5. La libre circulation des services dans le domaine du transport**

L'Union européenne souhaite donner au développement des services de transport une nouvelle impulsion et contribuer ce faisant à la réalisation des objectifs de Lisbonne. Notre objectif commun est d'élaborer un marché intérieur compétitif commun qui permettra la libre circulation des marchandises et des personnes.

##### **5.1. Transport routier**

La présidence slovène s'efforce de faire avancer la formation de services compétitifs communs dans le transport routier et d'élaborer des règles communes pour la prestation de ces services. Par ailleurs, nous commencerons également la discussion sur la proposition de règles communes pour le transport international de voyageurs.

**La proposition de règlement concernant l'accès au marché des transports de marchandises par route dans la Communauté exécutés au départ ou à destination du territoire d'un État membre, ou traversant le territoire d'un ou de plusieurs États membres** régleme le transport routier international entre les États membres et les pays tiers, et sera également d'application pour le "cabotage" dans les États membres où les services de transport sont temporairement exploités par des opérateurs non-résidents. Par ailleurs, la proposition introduit également des sanctions communes à l'encontre des transporteurs établis dans les États membres, elle identifie les documents devant être disponibles à bord du véhicule et oblige les États membres à échanger des informations avec les organes correspondants dans les autres États membres sur les infractions et les sanctions. En 2008, la Slovénie s'efforcera d'aplanir les divergences des États membres et de poursuivre la discussion en première lecture. Parallèlement, elle tentera de mettre en place une approche générale ou de trouver un accord politique sur la proposition mentionnée.



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008  
La Présidence slovène de l'UE 2008

**La proposition de règlement établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route** définit les conditions devant être remplies par les entreprises pour être autorisées à remplir la profession de transporteur routier et obligent les États membres à mettre en place les autorités de contrôle correspondantes. Elle introduit la responsabilité du gestionnaire de transport qui prête son certificat de capacité professionnel à une entreprise pour qu'elle obtienne une autorisation ainsi qu'un encadrement plus strict de ses liens avec l'entreprise ; elle fixe des critères à respecter pour qu'une entreprise soit établie de façon stable et effective dans un Etat membre et que son comportement puisse ainsi être correctement surveillé par l'autorité nationale qui l'a autorisée à exercer la profession ; et elle détermine des indicateurs financiers comparables pour mesurer la capacité financière d'une entreprise. Dans le cadre du débat actuel, la discussion a également porté sur les domaines réglementant l'accès au marché du transport international de marchandises et notamment les registres électroniques nationaux, la procédure concernant l'obtention des autorisations, les conditions d'honorabilité et d'élaboration d'une liste des infractions majeures. La Slovénie poursuivra le travail entrepris sur ce dossier et s'efforcera d'obtenir une approche générale ou un accord politique.

**La proposition de règlement établissant des règles communes pour les transports internationaux de voyageurs effectués par autocars et autobus** introduit une procédure des services réguliers internationaux plus simple et plus rapide, et simplifie et normalise la licence communautaire afin de réduire la charge administrative et les retards. Elle apporte également des dispositions renforcées obligeant un État membre à prendre des mesures, à la demande d'un autre État membre, lorsqu'un transporteur auquel il a délivré une licence communautaire commet une infraction dans un autre pays. La Slovénie lancera la discussion sur la proposition de règlement et s'appliquera à faire avancer ce dossier.

## **5.2. Aviation**

En ce qui concerne l'aviation, le marché commun des services de transport au sein de l'UE est déjà bien développé et compétitif. La discussion sur la **proposition de directive en matière de redevances aéroportuaires** est déjà en cours et permettra de définir plusieurs principes de base à respecter par les exploitants d'aéroports lorsqu'ils déterminent leurs redevances aéroportuaires. L'application, dans l'ensemble de l'UE, d'un ensemble commun de règles de base en matière de redevances aéroportuaires garantira des conditions de concurrence équitables entre les partenaires aériens pour définir les paramètres d'utilisation des infrastructures aéroportuaires. Lors de sa présidence, la Slovénie dirigera la discussion afin de trouver un accord.

En renforçant **les relations extérieures** dans le domaine aérien, l'Union européenne souhaite parvenir à la simplification des conditions d'exploitation des activités de transport aérien également à l'extérieur de ses frontières. La présidence slovène envisage d'accorder un **mandat à la Commission européenne afin qu'elle entame des négociations avec Israël dans ce domaine.**



Le développement moderne des technologies d'information permet déjà d'acheter des billets d'avion de son domicile. Toutefois, le développement rapide de ces nouveaux services doit être accompagné par un encadrement juridique adéquat. **La proposition de règlement instaurant un code de conduite pour l'utilisation de systèmes informatisés de réservation** a été élaborée sur la base d'une époque où la majorité des systèmes informatisés de réservation était détenue et contrôlée par les compagnies aériennes. La vente de ces dernières et le développement des réservations par Internet ont modifié le contexte du marché, et le règlement actuel constitue désormais une entrave à son fonctionnement efficace. À partir de janvier 2008, sous la présidence slovène, cette proposition fera l'objet d'un examen attentif et d'aménagements.

## 6. Réduction des émissions du transport

Le paquet climat-énergie de 2008 est une priorité générale de la présidence slovène. Dans le domaine du transport, elle contribuera à cette priorité en participant à la discussion visant à modifier la **directive 2003/87/CE afin d'introduire les activités aériennes dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté**. En ce qui concerne les véhicules à moteur, nous entamerons la discussion sur la proposition de l'acte relatif à **l'émission des gaz d'échappement des véhicules commerciaux, dit Euro IV** et sur celle concernant **l'émission de monoxyde de carbone des gaz d'échappement des véhicules particuliers**. L'objectif de ces dossiers est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et leurs conséquences nocives pour l'environnement.

## 7. Véhicules à moteur

Dans le domaine de l'harmonisation technique des véhicules à moteur, la présidence slovène entamera la discussion sur **la proposition de règlement relatif à la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route** ainsi que **la proposition de règlement concernant l'homologation des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène**. La proposition de règlement relatif à la protection des piétons constituera une nouvelle réglementation technique visant à améliorer la sécurité des piétons et des autres usagers vulnérables de la route en cas de collision avec un véhicule à moteur. La nouvelle proposition de règlement sur l'homologation des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène a pour objet de fixer des règles harmonisées concernant la construction des véhicules à moteur afin de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur tout en assurant un haut niveau de sécurité publique et un haut niveau de protection de l'environnement. Dans le cadre de ces dossiers, la Slovénie espère réaliser des progrès considérables. Elle considère que la première proposition contribuera à renforcer la sécurité routière et que la seconde permettra de réduire la pollution de l'environnement causée par les gaz d'échappement des véhicules à moteur.



Slovensko predsedstvo EU 2008  
Slovenian Presidency of the EU 2008  
La Présidence slovène de l'UE 2008

## 8. Calendrier des événements prévus au cours de la présidence slovène

<b>Réunion du Conseil TTE (formation Transport)</b>	7 - 8 avril 2008 12 juin 2008	Luxembourg Luxembourg
<b>Réunion informelle des ministres du transport</b>	5 - 7 mai 2008	Slovénie
<b>Aviation: 2e phase des négociations UE - USA</b>	15 - 16 mai 2008	Slovénie
<b>TRA Conference (Transport Research Arena)</b>	21 (ouverture) - 24 avril 2008	Slovénie
<b>TEN-T Balkans occidentaux</b>	Prévu pour mars 2008	Belgrade
<b>Conférence sur l'aviation du futur</b>	22 janvier 2008	Bruxelles
<b>Journée maritime européenne</b>	19 mai 2008	Bruxelles